



N° de résolution
ou annotation

-MUNICIPALITE DU CANTON DE SAINT-GODEFROI

Le Conseil Municipal du Canton de Saint-Godefroi, siège en séance ordinaire ce troisième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt à dix-neuf heures par voie Messenger

Sont présents à cette visioconférence : le maire, Genade Grenier et les conseillers suivants : Alfred Larocque, Laurette Grenier, Gérard Litalien, Nancy Huard, Diane Aubut et Linda Roussy. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance par Messenger : Céline Roussy, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 heures.

ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION N° 2020-111

Proposé par la conseillère Nancy Huard et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour suivant soit accepté, tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour et vérification du quorum
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 octobre 2020 et suivi
4. Approbation des comptes
5. Dons
6. Lecture de la correspondance
7. Dossiers des élus
8. Résolution pour autoriser le conseil à siéger à huis clos pour les prochains mois
9. Résolution de reddition de compte projet FAIR
10. Embauche employé projet Covid-19
11. Résolution pour transport adapté
12. Résolution embauche employé déneigement des portes
13. Voirie ()
14. Période de questions
15. Clôture de la séance

PROCÈS-VERBAL RÉSOLUTION N° 2020-112

Proposé par le conseiller Gérard Litalien et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que le procès-verbal de la séance régulière du 6 octobre 2020 soit adopté, tel que lu.

COMPTES RÉSOLUTION N° 2020-113

Proposé par la conseillère Diane Aubut et résolu à l'unanimité que les comptes, certificat numéro 11-2020 au montant de 16 727.75 \$ et certificat numéro 11A-2020 au montant de 5 470.89\$ et certificat no 11B-2020 au montant de 600.34\$, soient acceptés et la directrice générale est autorisée à les payer.



N° de résolution
ou annotation

DEMANDES DE DONS
RÉSOLUTION N° 2020-114

Il est proposé par la conseillère Laurette Grenier et résolu à l'unanimité d'accorder les dons suivants à:

Centraide Gaspésie Iles de la Madeleine : 25.00\$
Légion Canadienne : 50.00\$

Que nous autorisons la directrice générale à émettre ces chèques.

CORRESPONDANCE

SIGNALISATION DANS LES CHEMINS FORESTIERS
RÉSOLUTION N° 2020-115

Il est proposé par la conseillère Diane Aubut et résolu à l'unanimité que lors de travaux de foresterie, l'entrepreneur devra installer des panneaux de signalisations dans les chemins forestiers.

TÉLÉTRAVAIL
RÉSOLUTION NO 2020-116

Il est proposé par la conseillère Linda Roussy que l'employé du projet Covid fasse du télétravail;

Le conseil passe au vote

Pour : les conseillères Linda Roussy et Laurette Grenier

Contre : Alfred Larocque, Gérard Litalien et Diane Aubut

La conseillère Nancy Huard s'abstient

Il est proposé par la conseillère Diane Aubut et résolu à la majorité que l'employé travaillera au bureau municipal.

AUTORISATION POUR LE CONSEIL À SIÉGER À HUIS CLOS
RÉSOLUTION NO 2020-117

Il est proposé par le conseiller Alfred Larocque et résolu à l'unanimité que le conseil autorise les tenues des séances ordinaires, extraordinaires et les réunions de travail par voie Messenger et ce jusqu'à avis contraire de la part du conseil.

RAPPORT FINANCIER PROJET FAIR 2020
RÉSOLUTION NO 2020-118

Proposé par la conseillère Diane Aubut et résolu à l'unanimité que le conseil entérine le contenu du rapport financier du projet FAIR 2020 déposée par la directrice générale.

EMBAUCHE EMPLOYÉ PROJET COVID
RÉSOLUTION NO 2020-119

Il est proposé par la conseillère Laurette Grenier et appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité d'embaucher Madame Normande Huard dans le cadre du projet Covid.



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Alainas CCL 418 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104-18R - Imprimerie des Anses Inc. 418 689-6980 / 1 877 689-6980

PELLETAGE DES PORTES
RÉSOLUTION NO 2020-120

Il est proposé par la conseillère Diane Aubut et résolu à l'unanimité de renouveler l'embauche de M. Adrien Anglehartt pour le déneigement des portes des immeubles de la municipalité

PARTICIPATION AU TRANSPORT ADAPTÉ
RÉSOLUTION NO 2020-121

ATTENDU QUE les municipalités ont la responsabilité d'offrir un service de transport adapté sur leur territoire, destiné aux personnes handicapées;

ATTENDU QUE depuis 2001, la MRC de Bonaventure est l'organisme mandataire auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec (MTMDET), pour représenter les municipalités de la Baie-des-Chaleurs, pour le transport adapté (Réf. Résolution 2001-02-35 – MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE depuis le mois de septembre 2016, la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine est l'organisme délégué pour l'organisation et la coordination du service de transport adapté sur le territoire de la MRC de Bonaventure et une partie de la MRC d'Avignon (Maria-Matapédia) (Réf. Résolution 2016-06-114 – MRC de Bonaventure);

ATTENDU QUE le MTMDET, via son Programme de subvention au transport adapté, s'engage à contribuer au financement des services de transport adapté à la hauteur de 75 %;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions légales, les municipalités qui adhèrent à ce service doivent reconformer leur participation, par voie de résolution, annuellement;

Il est proposé par Gérard Litalien, et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Godefroi, confirme qu'elle accepte que la MRC de Bonaventure soit mandataire auprès du MTMDET dans le dossier du transport adapté dans la Baie-des-Chaleurs;

QUE la municipalité de Saint-Godefroi, confirme son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2021 par une contribution financière de 720 \$.

VOIRIE
RÉSOLUTION NO 2020-122

Il est proposé par le conseiller Alfred Larocque et résolu à l'unanimité de commander du gravier pour la route du 2^{ième} rang.

NOMINATION PRO-MAIRE
RÉSOLUTION 2020-123

Il est proposé par la conseillère Linda Roussy et résolu à l'unanimité de nommer le conseiller Alfred Larocque pro-maire pour une période de 3 mois.

PÉRIODE DE QUESTION

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Nancy Huard



N° de résolution
ou annotation

que la séance soit levée à 20h21.

En signant le procès-verbal, le maire reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

Genade Grenier
Genade Grenier,
Maire.

Céline Roussy
Céline Roussy
Directrice générale.